



Carte de stationnement résidentielle

Par **jesss**, le **26/10/2008** à **14:52**

Bonjour, rnJ'habite dans une grande ville, dans laquelle le stationnement résidentiel a été mis en place il y a un an. Je bénéficie de cette carte gratuite, sur présentation de justificatif de domicile.rnCe matin, à ma grande surprise, j'ai trouvé une amende pour stationnement non payé sur mon pare brise. Après être allée voir sur les voitures de la rue, je me suis rendu compte que sur certaines des cartes, il est inscrit "2008/2009". Il semblerait donc que j'ai eu une amende car cette mention n'est pas portée sur ma carte. Or, comment savoir que je devais la renouveler, puisque dessus, il n'est mentionné aucun délai, ni date? Est-il possible de me mettre une amende pour stationnement non payé, alors qu'étant résidente dans le quartier, je suis en droit de ne pas le payer, et que cette carte m'est remise gratuitement?rnMerci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **26/10/2008** à **22:52**

C'est du domaine du maire qui a certainement pris un arrêté municipal. Voyez donc la mairie.